

A.S.A VELAY AUVERGNE
Affiliée à la Fédération Française du Sport Automobile

30^{ème} RALLYE REGIONAL VELAY AUVERGNE

PROGRAMME-HORAIRES :

- Parution du règlement : lundi 30 juillet 2012.
- Ouverture des engagements : mercredi 1^{er} août 2012.
- **Clôture des engagements : mardi 28 août 2012.**
- Dates des reconnaissances : le samedi 25 et dimanche 26 août 2012.
- Vérifications administratives :

Samedi 1 septembre 2012 de 7H00 à 12H00 à la Salle Polyvalente de St Julien Chapeuil

- vérifications techniques :

Samedi 1 septembre 2012 de 7H15 à 12H15 au Parc des Sports de St Julien Chapeuil

- 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : le samedi 1 septembre 2012 à 11H15 à la Mairie de Saint Julien Chapeuil.
- Publication des équipages admis au départ : le samedi 1 septembre 2012 à 12H45 à la Salle Polyvalente de Saint Julien Chapeuil.
- départ de Saint Julien Chapeuil, Parc des Sports à 14H00 (1^{ère} voiture).
- publication des résultats partiels : le dimanche 2 septembre 2012 à 3H00 à la Salle Polyvalente de Saint Julien Chapeuil.
- arrivée à Saint Julien Chapeuil, Parc des Sports à 00H41 (1^{ère} voiture).
- vérification finale : Parc des Sports à Saint Julien Chapeuil le dimanche 2 septembre 2012.
- publication des résultats du rallye : dimanche 2 septembre 2012 à 3H00.
- remise des prix : à la Salle Polyvalente de Saint Julien Chapeuil à partir de 11H30 le dimanche 2 septembre 2012.

ARTICLE 1P : ORGANISATION :

L'Association Sportive Automobile Velay-Auvergne organise le samedi 1 et dimanche 2 septembre 2012, la 30^{ème} édition du Rallye Régional Velay-Auvergne en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro : R339 en date du 24 / 07 /2012.

COMITE D'ORGANISATION :

- président : Marc HABOUZIT
- membres : - DESHORD Claude
 - HABOUZIT Christelle
 - TESTUD Patrick

- secrétariat du Rallye, adresse : ASA VELAY AUVERGNE
Marc HABOUZIT
14 Route du Puy
43150 LAUSSONNE
- téléphone : 06/08/43/07/11 ou 06/86/72/45/91 ou 04/71/08/70/20
- fax : 04/71/05/04/17

- E.mail : habouzit.marc@orange.fr

1.1P : OFFICIELS :

- président du Collège des Commissaires Sportifs :
Monsieur Armand AGOSTHINO n°12775
- commissaires Sportifs :
Monsieur Franck DEMULDER n°2408
Monsieur Georges BEAL n°2910
- directeur de Course :
Monsieur Roger DESMARIE n°7736
- directeur de Course ES 1/3/5 :
Monsieur Maurice BESSE n°2926
- directeur de Course ES 2/4/6 :
Monsieur Marc MOULIN n°19079
- médecin chef :
Docteur Dimitri BOLOTNKOL
Docteur Achille SOSSOU
- commissaire technique responsable :
Monsieur Gérard JOUVHOMME n°51582
- commissaires techniques :
Monsieur Christian ALLOIN n°13706
Monsieur Olivier CAPPELLETI n°134399
Monsieur Emeric PASCAL n°37568
- chargés des relations avec la presse :
Monsieur Marc HABOUZIT n°7145
- relation concurrents :
Madame Joëlle ALLEMAND n°16382
Monsieur François CHASSAGNOL n°15142
- juge de fait :
Monsieur Fernand VERRIERE n°6123

1.2P : ELIGIBILITE :

Le Rallye Régional Velay-Auvergne 2012 compte pour la Coupe de France des rallyes (coefficient 2), le Challenge du Comité d'Auvergne et le Challenge de l'ASA Velay-Auvergne.

1.3P : VERIFICATIONS :

Les équipages engagés recevront, avec accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le samedi 1 septembre 2012 de 7H00 à 12H00 à la Salle Polyvalente de Saint Julien Chapeuil.

Les vérifications techniques auront lieu le samedi 1 septembre 2012 de 7H15 à 12H15 au Parc des Sports de Saint Julien Chapeuil.

Les vérifications finales seront effectuées au garage RENAULT à Saint Julien Chapeuil, taux horaire de la main d'œuvre : **45^E00 TTC.**

ARTICLE 2P : ASSURANCES :

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES :

3.1P : DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P : Toutes les personnes qui désirent participer au **Rallye Régional Velay Auvergne** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la Poste faisant foi) la demande d'engagement ci-joint, dûment complété, avant le **mardi 28 août 2012**.

3.1.10P : Le nombre des engagés est fixé à **150** voitures maximum

3.1.11.1P : Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **300^E00**.

- Sans la publicité facultative des organisateurs : **600^E00 (x2)**.

Il sera consenti une remise de 20^E00 aux équipages 100% ASA

Velay Auvergne. En cas de liste d'attente, les licenciés de l'ASA Velay Auvergne sont prioritaires.

3.1.12P : la demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS :

4.3P : Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.2.3P : Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 4.6 : IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures se fera par l'apposition de 2 plaques (210mn X 140mn) l'une située à l'avant de la voiture et l'autre à l'arrière.

Le numéro de plaque sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu s pour le rallye.

Position de la plaque avant : située dans l'angle supérieur droit du pare brise.

Position de la plaque arrière : située à la place de la plaque d'immatriculation arrière.

Couleur : trait noir sur fond blanc.

ARTICLE 5P : PUBLICITE :

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES :

6.1P : DESCRIPTION :

Le Rallye Régional Velay Auvergne représente un parcours de 120.3km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 30.3km.

Les épreuves spéciales sont :

- **ES 1/3/5 : LAUSSONNE / FREYCENET LATOUR**

- **ES 2/4/6 : LAUSSONNE / LE BETZ.**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

ATTENTION : UNE CHICANE SERA MISE EN PLACE

POUR LE RALLYE 100M AVANT LA TRAVERSEE DU VILLAGE DE SAINT MARSAL

6.2P : RECONNAISSANCES :

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P : les reconnaissances auront lieu le samedi 25 et dimanche 26 août 2012.

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE :

7.2P : GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES.

7.2.11P : Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaires de route : tenue habituelle et badge.
- Chef de poste : tenue habituelle.

ARTICLE 8P : RECLAMATION –APPEL :

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P : CLASSEMENTS :

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P : PRIX :

Prix en chèques et coupes.

Les coupes ne sont pas cumulables.

Classement féminin 70^E00 et une coupe.

La remise des prix se déroulera le dimanche 2 septembre 2012 à 11H30 à la Salle Polyvalente de Saint Julien Chapteuil.

SCRATCH :

	50 à 70	71 à 90	91 à 110	+ de 111
PREMIER	220^E00	270^E00	300^E00	350^E00
DEUXIEME		130^E00	200^E00	240^E00
TROISIEME			150^E00	150^E00
QUATRIEME				80^E00

GROUPES :

	- de 20	21 à 30	31 à 40	41 à 50	+ de 50
PREMIER	70^E00	120^E00	120^E00	120^E00	120^E00
DEUXIEME			60^E00	70^E00	90^E00
TROISIEME				30^E00	60^E00
QUATRIEME					30^E00

CLASSES :

	1 à 5	6 à 8	9 à 12	+ de 12
PREMIER	300^E00	300^E00	300^E00	300^E00
DEUXIEME		120^E00	140^E00	140^E00
TROISIEME			110^E00	110^E00
QUATRIEME			70^E00	60^E00
CINQUIEME				30^E00